

Contact: Jonathan La Morte: +32 (0)2 789 24 01
Date: 12/12/2012
Référence: PR 2012/035

Noël avant l'heure? Les allégations de santé douteuses obligées de disparaître des rayons

Le 14 décembre mettra en principe un terme aux allégations de santé non prouvées, utilisées abondamment sur l'emballage des denrées alimentaires pour en faire la promotion. Ce jour clôture en effet la période de transition de 6 mois octroyée à l'industrie alimentaire en vue d'adapter ses emballages et de cesser d'utiliser des allégations dont l'effet bénéfique sur la santé des consommateurs n'a pas pu être prouvé.¹

Le Bureau Européen des Unions de Consommateurs (BEUC) se félicite de ce grand progrès dans la protection des consommateurs contre les pratiques commerciales douteuses.

Monique Goyens, Directrice Générale du BEUC a déclaré:

« Il s'agit d'une semaine importante de changement pour les consommateurs européens. Les allégations non fondées devraient finalement disparaître des rayons. Cela permettra de protéger les consommateurs contre des risques de tromperie quant aux avantages que présenteraient certains produits pour leur santé alors que ces allégations ne résistent pas à un examen scientifique minutieux. L'industrie alimentaire européenne doit présenter des faits et non de fausses allégations. »

« La balle est maintenant dans le camp des autorités nationales appelées à contrôler si l'industrie respecte les règles et à imposer des sanctions le cas échéant. »

Encore beaucoup à faire

Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Il est clair que l'utilisation d'allégations – même prouvées – sur des aliments riches en graisses, en sel ou en sucre (par exemple, le chocolat, les bonbons, les biscuits, etc.) ne doit pas être admise puisqu'elle masque le caractère nutritionnellement peu équilibré de ces produits. Ajouter des vitamines ou des minéraux - pour lesquels des allégations de santé sont autorisées - à un aliment qui est riche en matières grasses ou en sucre n'en fera pas un produit sain. C'est pourquoi le BEUC encourage le législateur à définir de toute urgence des profils nutritionnels au niveau européen.

FIN

¹ Les allégations pour lesquelles des preuves scientifiques suffisantes n'ont pas pu être fournies incluent:

- o Le thé vert aide à maintenir une tension artérielle normale.
- o La gelée royale a des vertus bénéfiques sur le système immunitaire et/ou la vitalité.
- o La taurine (dérivé d'acide aminé trouvé dans les boissons énergétiques), combinée à des vitamines et des minéraux, dope la performance mentale.
- o La glucosamine contribue au bon maintien des articulations.

Les allégations adoptées incluent:

- o Le calcium est nécessaire pour maintenir les os en bonne santé.
- o Une consommation réduite de graisses saturées contribue à maintenir un taux de cholestérol normal.
- o Une consommation réduite de sodium permet de maintenir une tension artérielle normale.
- o La mélatonine aide à réduire la durée d'endormissement.
- o Les stérols et les stanols végétaux (utilisés dans les margarines et les yaourts) contribuent au maintien d'un niveau de cholestérol normal.

Bureau Européen des Unions de Consommateurs AISBL | Der Europäische Verbraucherverband

Rue d'Arlon 80, B-1040 Brussels • Tel. +32 (0)2 789 24 01 •
press@beuc.eu • www.beuc.eu • www.twitter.com/beuctweet

TVA: BE 0422 071 051 • EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45